

A L'ATTENTION DES ETUDIANTS BENEFICIANT D'UNE CARTE DE SEJOUR PLURIANNUELLE (CSP)

DOCUMENTS A CONSERVER POUR PRESENTER EN CAS DE CONTROLE OU LORS DE VOTRE PROCHAINE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR

- L'ensemble des notes détaillées de l'année universitaire écoulée ou une attestation d'assiduité pour l'année universitaire écoulée
 - Le relevé de notes/l'attestation d'assiduité doit être tamponné par la scolarité et vous devez détenir l'original du document

- Vous avez effectué un stage : demander une attestation de stage auprès de votre entreprise et conservez tous vos bulletins de salaire le cas échéant